



**ARRÊTÉ DE VOIRIE
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
RUELLE DU VIEUX CHÂTEAU
51530 DIZY**

Le Maire de DIZY,

VU la demande en date du 07 janvier 2025, de M. Anthony VILFROY, conducteur de travaux, représentant l'entreprise GOREZ Travaux Publics – chemin de Cernay – 51450 BETHENY, demandant l'intervention pour des travaux sur le domaine public : **raccordement des eaux usées dans la ruelle du Vieux Château, à partir du 23 janvier 2025 jusqu'au 31 janvier 2025,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

VU l'état des lieux ;

ARRÊTE

Article 1 – L'entreprise GOREZ TP est autorisée à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans la demande du 07 janvier 2025, pour l'**autorisation de réalisation de travaux sur le domaine public** : intervention de raccordement des eaux usées dans la ruelle du Vieux Château - 51530 DIZY pour le Champagne JACQUESSON, à partir du 23 janvier 2025 jusqu'au 31 janvier 2025. Elle est responsable du chantier et est tenue de mettre en place la signalisation correspondante et adaptée à cette intervention. La route sera barrée par l'entreprise GOREZ TP.

.../...

.../...

Article 2 : Elle sera par ailleurs responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux, et sera tenue, dès la fin du chantier, d'enlever tous les décombres, terre, dépôts de matériaux, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. Dans l'hypothèse où la parcelle occupée ne serait pas restituée dans son état initial, la remise en état serait exécutée par l'administration communale aux frais du permissionnaire.

Article 3 : L'entreprise GOREZ TP prend l'engagement de subvenir aux frais de balisage et de signalisation ainsi que décharger expressément la commune et ses représentants de toutes les responsabilités civiles, en ce qui concerne les risques éventuels et notamment les conséquences de dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens par le fait d'un accident survenu au cours ou à l'occasion du chantier.

Article 4 : Tout véhicule ou piéton ne respectant pas cet arrêté sera verbalisé suivant les conditions prévues par le Code Pénal et le Code de la Route.

Article 5 : Ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules de Gendarmerie, de Police, de secours et d'incendie ainsi que les véhicules utilisés pour les travaux.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie.

Article 7 : Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publicité ou de la notification de la décision et de la transmission en sous-préfecture du présent arrêté.

Article 8 : Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 9 : Copie transmise à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE,
- Services techniques de DIZY
- GOREZ Travaux Publics.

Fait à DIZY, le 08 janvier 2025

M. le Maire



Antoine CHIQUET

Le demandeur

Particulier service public maître d'œuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : VILFRAY Prénom : Anthony
Dénomination : Conducteurs Travaux Représenté par : Goncs Travaux Publics
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Chemin de Genney
Code postal 51445 Localité : Behemy Pays : France
Téléphone 03 26 07 06 40 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : Anthony.vilfray @ goncs.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Ruelle du vieux château
Code postal 51453 Localité : Dizy
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement mètres mètres mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application 23 01 2025 Durée d'application (en jours calendaires) : 7

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 ou { Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 stationnement { Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largueur : de la voie mètres de la saillie mètres
 des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽²⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
 Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres
Tranchée transversale	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres
Fonçage	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres

Aménagement de surface ou équipements :
 Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

- 1 - Pour toute demande
 Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos
- 2 - Pièces complémentaires par nature de demande
- 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
 Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}
- 2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
 Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}
 Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}
- 2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le 07 01 2012

Nom : J. F. O. Prénom : Anthony Qualité : Conducteur travaux

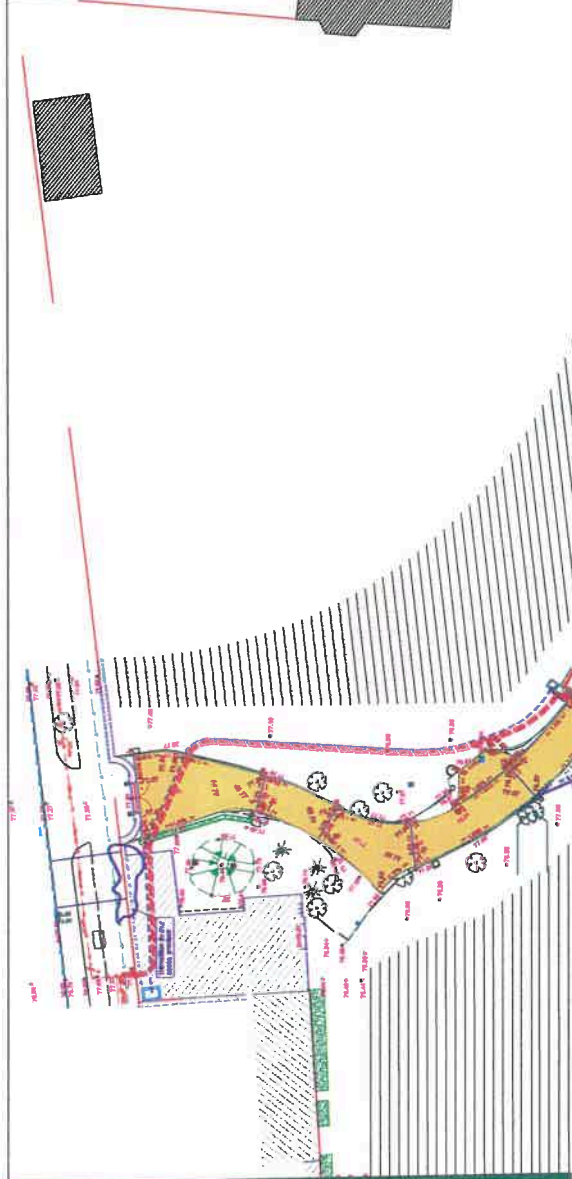


Département de la Marne
Commune de DIZY
Champagne Jacquesson

PLAN D'EXECUTION
VOIRIE & RESEAUX DIVERS

PROJET DE TRAVAUX	PROJET DE TRAVAUX	PROJET DE TRAVAUX
DATE DE REALISATION	DATE DE REALISATION	DATE DE REALISATION
PROJETANT	PROJETANT	PROJETANT
DATE	DATE	DATE
PROJETANT	PROJETANT	PROJETANT
PROJETANT	PROJETANT	PROJETANT

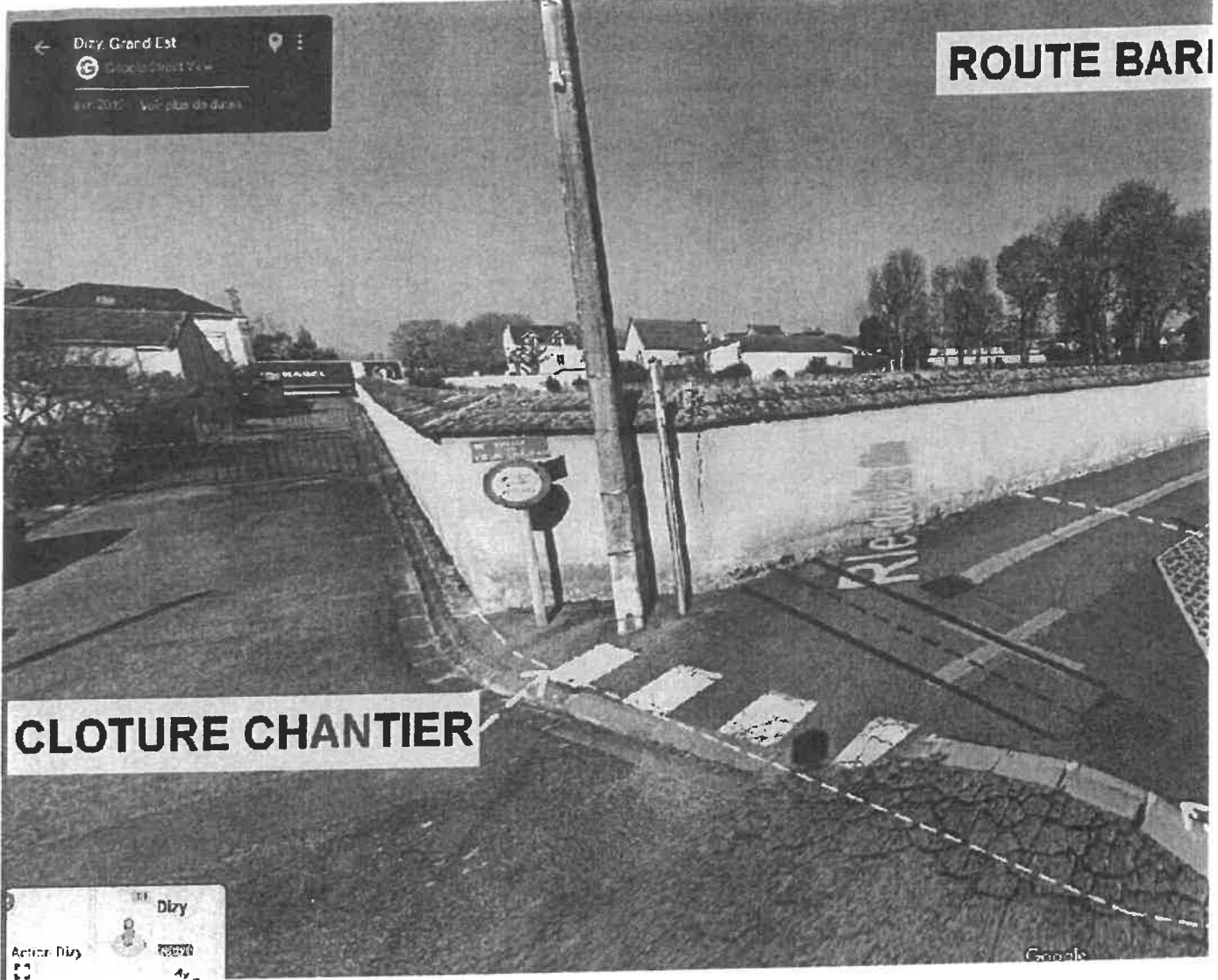
Légende	
	Voie bordée
	Voie normale
	Travaux Entendus
	Travaux à Réaliser
	Parking BBOG
	Réseaux divers
	Bâtiment



Légende	
	Voie bordée
	Voie normale
	Travaux Entendus
	Travaux à Réaliser
	Parking BBOG
	Réseaux divers
	Bâtiment

RUE DU VIEUX CHATEAU
RACCORDEMENT & BAIE D'AMARRAGE PUBLIC

ROUTE BARI



CLOTURE CHANTIER

GOREZ
TRAVAUX PUBLICS

AGENCE MARNE : CHEMIN DE CERNAY
51450 BETHENY

Anthony VILFROY
Conducteur de Tra

Téléphone : 03 26
Mobile : 07 86 88
E-mail : anthonyvi